

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 24 septembre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 26/09/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP*

Présents : 6

Votants: 8

**Présents :** Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Pour: 8

**Représentés:** Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

### Objet: Approbation du tableau des emplois. - DE\_2024\_056

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

- Vu la loi n°83-634 d 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- Vu le code général de la fonction publique ;

- Considérant que durant le congé parental d'un agent de la crèche à 80 % jusqu'au 31/05/2027, il convient de le remplacer ;

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent social à 5 heures hebdomadaires à compter du 01/11/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste d'agent social à temps non complet (5 heures hebdomadaires) ;
- DECIDE de modifier et d'APPROUVER le tableau des emplois ci-joint, à compter du 01/11/2024 ;
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/09/2024 004-210402343-20240924-DE_2024_056-DE

